



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Mali

Question écrite n° 72617

Texte de la question

La crise alimentaire qui touche actuellement de plein fouet le Niger tendance à occulter celle qui frappe le Mali voisin. Cet État, avec d'autres pays du Sahel, a été touché par une invasion de criquets, qui a détruit de nombreuses aires de cultures et de pâturages. Des pluies insuffisantes ont également aggravé la situation. Selon le gouvernement malien, 1,5 million de personnes, sur 11 millions d'habitants, sont touchées par une crise alimentaire et 144 000 enfants souffrent de malnutrition. Le programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué, le 28 juillet 2005, que 5 000 enfants dans le nord du Mali souffrent de malnutrition sévère. Dans les zones les plus touchées, entre 16 % et 33 % des enfants souffrent de malnutrition. Non traitée, celle-ci peut entraîner la mort des enfants ou entraver leur croissance. Le PAM a indiqué qu'un appel de fonds de 6,06 millions d'euros n'a été couvert qu'à 15 %. L'agence onusienne considère que le manque de fonds pour le Mali est « dévastateur ». Pourtant, les besoins en nourriture y sont importants. Le gouvernement malien doit faire face à un déficit de 347 000 tonnes de céréales et a besoin d'urgence de 5 000 tonnes de nourriture enrichie pour les très jeunes enfants. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé, dernièrement, avoir accordé au Mali une aide de 100 millions de FCFA (plus de 152 000 euros), en « solidarité » face à la « grave crise » alimentaire que connaît ce pays. Mais cette aide est largement insuffisante. Compte tenu de cette situation catastrophique enregistrée au Mali, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La situation alimentaire au Sahel et ses contrecoups humanitaires et socio-économiques sont des préoccupations majeures pour la France. Le Mali a été fortement touché par les invasions acridiennes et la sécheresse en 2004 et en 2005. Certaines régions du pays ont souffert de l'envolée des prix des produits vivriers. Pour répondre aux difficultés que rencontre le Mali, la France a versé en mai 2005 une aide alimentaire de 500 000 EUR au programme de restructuration du marché céréalier (PRMC). La France a également financé le programme des cantines scolaires du programme alimentaire mondial (PAM) à hauteur de 470 000 EUR dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Afin de contribuer à assurer la période de soudure (de juin à septembre avant les récoltes), nous avons versé en septembre dernier une aide supplémentaire d'urgence de 500 000 EUR au programme de sécurité alimentaire mis en oeuvre par le PAM. Notre contribution globale pour 2005 s'est donc élevée à 1,47 MEUR. La France se place ainsi parmi les principaux contributeurs d'aide alimentaire au Mali. Dans le même temps, notre pays a versé 3 MEUR au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) pour la période 2004-2008. En outre, nous ne relâchons pas notre effort en matière de lutte contre les acridiens, notamment par l'appui technique et financier que nous apportons au programme EMPRES (Emergency prevention system for transboundary animal and plant pests and diseases) de l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Enfin, la France participe à la reconstitution du stock national de sécurité (SNS) et du fonds de sécurité alimentaire (FSA) pour permettre au Mali de faire face structurellement aux crises alimentaires, dont il n'est pas à l'abri en raison d'une production agricole soumise aux aléas climatiques et de la faiblesse du système de commercialisation des denrées

alimentaires. À cette fin, la France a décidé d'octroyer en 2006 une aide de 1 MEUR au gouvernement malien pour reconstituer le stock national de sécurité.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72617

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8287

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2384